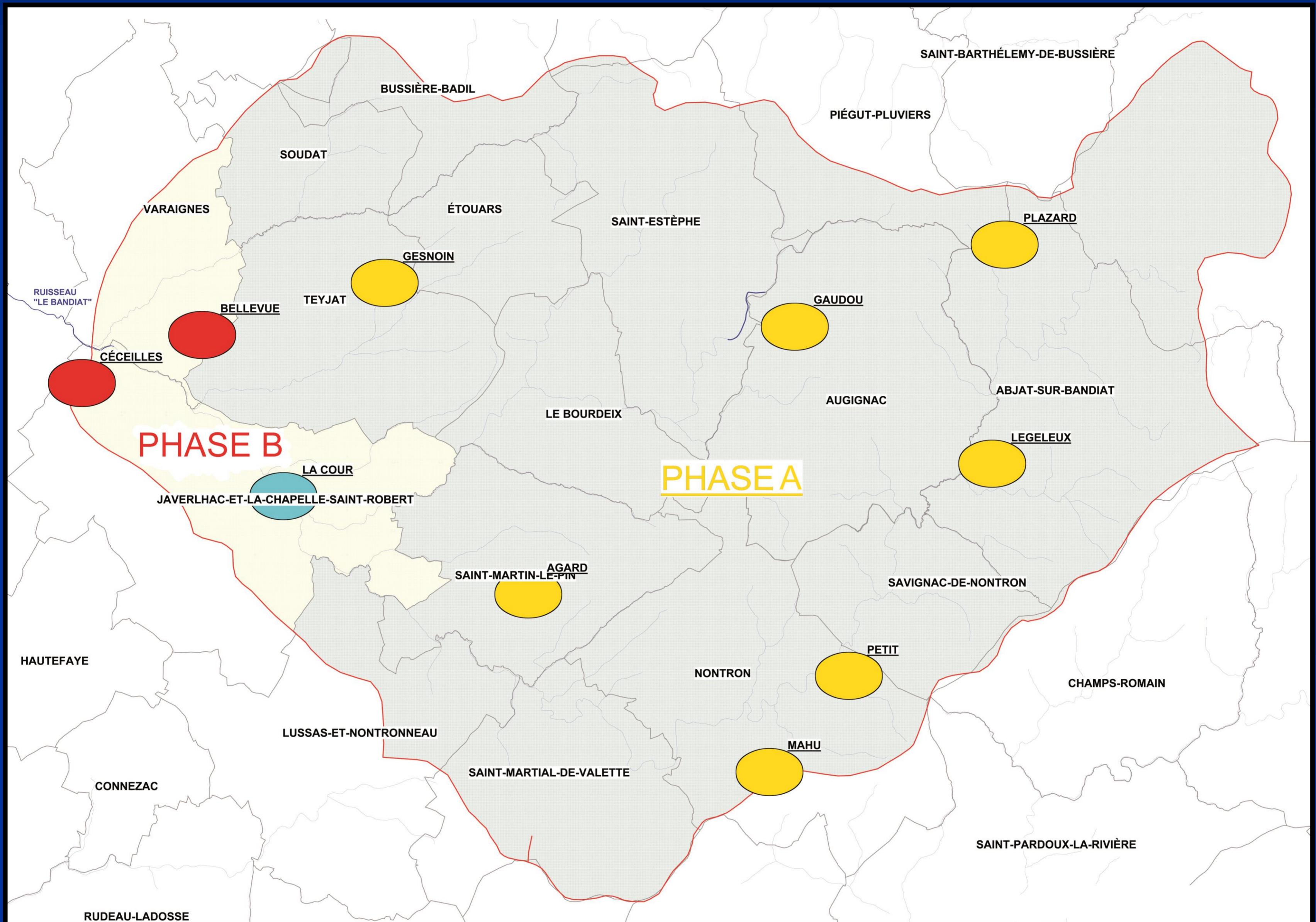


## 1. LE PROJET BANDIAT

Le Département de la Dordogne mène une politique hydraulique durable. Il attribue des aides pour des projets collectifs auprès de communes et de structures privées, et individuels. Il a su anticiper sur les évolutions réglementaires en s'engageant dans l'aide à la création de ressources individuelles en eau (plus de 15 millions de mètres cubes d'eau stockés depuis 1969).



### Phase A : Opérationnel depuis 2005

Création de 7 réserves d'eau individuelles de substitution

228 000 m<sup>3</sup> stockés  
7 exploitations

### Phase B : aujourd'hui

2 réserves d'eau collectives de substitution aux pompages dans le milieu naturel (remplissage hivernal).

273 000 m<sup>3</sup> pour les irrigants.  
8 exploitations  
12 agriculteurs

## 2. CREATION DE DEUX RESERVES

2 maîtres d'ouvrage :

- Conseil Général de la Dordogne : création des retenues, remplissage.
- Association Syndicale Autorisée (ASA) du Bandiat : distribution.



DONNEES TECHNIQUES		
Dénomination des sites	BELLEVUE	CECEILLES
Commune	VARAIGNES	JAVERLHAC ET LA CHAPELLE ST ROBERT
Type d'ouvrage	Réserves bâchées	
Destination de l'ouvrage	Stockage pour irrigation	
Substitution	Totale	
Bassin versant	BANDIAT	
Capacités des réserves	123.769 m3	149.163 m3
Superficie des plans d'eau	17.475 m2	22.635 m2
Profondeur maxi de l'ouvrage	11,19 m	9,31 m
Déblai/ remblai m3	49.101	58.540

### 3. FINANCEMENT DE L'OPERATION

Montant = 1 470 000 € HT



Subvention FEADER (Europe) 5,3 %



Subvention Etat 61,2 %



Subvention Agence Adour Garonne 13,5 %



Conseil Général 10 %



Association Syndicale pour l'Equipement de l'Agriculture Périgourdine 10 %



Retenues d'eau, remplissage



Stations de pompage



Maîtrise d'Ouvrage



Concessionnaire

- Remplissage : automne 2011
- Utilisation : campagne d'irrigation 2012